Docusign Envelope ID: FA96F6FB-764A-44E9-89B5-DBAAB64702EC

Grapstor
Société par actions simplifiée au capital de 24.636,30 euros
Siège social : 43, boulevard Voltaire – 75011 Paris
790 685 358 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 10 JANVIER 2024

[…]

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de l'exercice de trente-deux (32) bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de trente-deux euros (32 €), par l'émission de trois-cent vingt (320) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, souscrites à un prix de […] ([…] €) chacune, prime d'émission incluse de […] ([…] €), représentant un prix de souscription total de […] ([…] €)

Le Président, connaissance prise :

[…]

constate en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de trente-deux euros (32 €), par l'émission de trois-cent vingt (320) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, souscrites à un prix d'environ […] ([…] €) chacune, prime d'émission incluse d'environ […] ([…] €), représentant un prix de souscription total de […] ([…] €).

Le capital social de la Société est ainsi augmenté de trente-deux euros (32 €), passant de 24.604,30 € à 24.636,30 € divisé en deux cent quarante-six mille trois-cent soixante-trois (246.363) actions ordinaires de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société

Le Président, en conséquence de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit :

Le paragraphe suivant sera ajouté à la fin de l'article 6 (*Apports*) :

« *ARTICLE 6 - APPORTS*

[…]

Par décisions du président en date du 10 janvier 2024, il a été constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 32 euros par l'émission de 320 actions nouvelles de numéraire pour le porter à 24.636,30 euros, suite à l'exercice de 32 bons de souscription de parts de créateurs

Docusign Envelope ID: FA96F6FB-764A-44E9-89B5-DBAAB64702EC

d'entreprise. »

Il est précisé que le reste de l'article 6 (*Apports*) des statuts de la Société demeure inchangé.

L'article 7 (*Capital Social*) sera modifié comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille six-cent-trente-six euros et trente centimes (24.636,30 €).

Il est divisé en deux cent quarante-six mille trois-cent soixante-trois (246.363) actions de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, toute de même catégorie et entièrement libérées. »

L'en-tête des statuts est également modifié afin de prendre en considération le nouveau capital de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour les formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *
*

Le 22 octobre 2024,
Certifié conforme par :

DocuSigned by:
Alexandre Bonetti
16613BB8FD8C4A0...

Le Président
Monsieur Alexandre Bonetti